

LA SANTÉ PUBLIQUE
EN ACTION(S)

AMÉLIORER

l'autonomie des personnes
en situation de handicap
grâce aux fablabs



PRESSES
DE L'EHESP

AMÉLIORER

l'autonomie des personnes
en situation de handicap
grâce aux fablabs

DÉFINITIONS

Fablab : Issu de l'anglais fabrication laboratory (laboratoire de fabrication), ce concept est né dans les années 2000 au Massachusetts Institute of Technology. Il désigne des ateliers où des machines sont mises à disposition du public ainsi qu'une aide humaine, apportée par des bénévoles ou des salariés. Tout le monde peut y accéder et une grande diversité d'objets y sont produits ou réparés (par exemple, une planche à découper ou une prothèse de main). En 2018, on dénombre 1 300 fablabs dans le monde, dont 150 en France.

Handicap : D'après l'anthropologue Patrick Fougeyrollas, un handicap survient lorsque l'interaction entre les facteurs personnels (systèmes organiques et aptitudes), environnementaux (comme l'architecture) et les habitudes de vie (comme la participation sociale) n'est pas satisfaisante. Le handicap n'est donc pas nécessairement permanent, et pas uniquement lié à une pathologie. En France, la loi du 11 février 2005 définit le handicap en reprenant cette tripartition, mais le conditionne à l'existence d'une altération physique ou mentale « substantielle, durable ou définitive ».

PROBLÉMATIQUE/ENJEUX

Les personnes en situation de handicap sont aujourd'hui confrontées à plusieurs enjeux. Leur inclusion dans la société doit être améliorée, ce qui impose notamment de reconnaître l'ensemble des formes de handicap et de renforcer l'accessibilité, notamment aux infrastructures, aux biens et aux services. Il importe également de promouvoir l'empowerment des personnes en situation de handicap, c'est-à-dire d'accroître leur autonomie et, ce faisant, leur capacité de décision.

En ce sens, les fablabs peuvent apparaître comme une solution efficace. Si elles offrent une aide technique peu onéreuse, ce qui permet d'améliorer l'accessibilité aux biens dont le coût diminue, ces structures génèrent également du lien social. Elles se révèlent utiles pour modifier le regard qu'une personne porte sur son handicap, car celle-ci n'est plus dans un rôle passif : elle élabore et construit elle-même les objets dont elle a besoin.

Néanmoins le fonctionnement des fablabs reste tributaire de financements incertains. La collaboration avec les structures médico-sociales et sanitaires doit être approfondie. Enfin, malgré la volonté d'ouverture, les fablabs restent encore peu accessibles à certains types de handicaps.

EN PRATIQUE

À Rennes, l'association My Human Kit a ouvert le HumanLab, fablab dédié au handicap. Membre du fablab, Joseph* est un jeune en situation de handicap, sous assistance respiratoire. Passionné de jeux vidéo, il souhaite travailler au développement d'interfaces innovantes en créant des manettes et des joysticks adaptés au handicap des utilisateurs. Grâce au fablab et à Internet, il collabore régulièrement avec un bénévole spécialiste d'électronique, et échange avec une large communauté de personnes en situation de handicap intéressées par ses travaux.

Pour mener à bien son projet, Joseph s'est formé à la modélisation en trois dimensions et à l'électronique. Ayant retrouvé confiance en lui, il a déposé sa demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Le parcours de Joseph illustre ainsi la manière dont le fablab peut être un outil efficace pour promouvoir l'empowerment des personnes en situation de handicap.

*Le prénom a été changé pour des raisons d'anonymat.

RECOMMANDATIONS

Proposition n° 1 : Diversifier les sources du financement des fablabs pour assurer sa pérennisation.

Le handicap pourrait être mieux intégré dans le modèle de financement selon trois modalités. D'une part, grâce à l'intégration de fablabs au sein de structures médicales ou médico-sociales (établissements de santé, instituts d'éducation motrice...) qui prendraient en charge les dépenses de ressources humaines et de fonctionnement. D'autre part, en recourant à des financements participatifs. Enfin, la fabrication d'objets entrant dans la nomenclature d'ergothérapie et bénéficiant d'un financement T2A (tarification à l'activité) pourrait se développer.

Proposition n° 2 : Renforcer les coopérations entre les professionnels de santé et les fablabs. Le développement d'une base de données unique favoriserait une plus grande coopération et un partage renforcé des projets développés. Enfin, l'intégration de professionnels de santé au sein des équipes des fablabs, notamment avec la présence d'ergothérapeutes, permettrait que les objets produits répondent mieux aux besoins des personnes en situation de handicap et assurerait une co-construction thérapeutique.

Proposition n° 3 : Améliorer la communication et la visibilité des fablabs. Les fablabs sont encore perçus comme des structures réservées à des personnes ayant des connaissances techniques et informatiques avancées. Pour remédier à cette situation, des actions peuvent être menées pour mieux faire connaître les fablabs, comme des journées portes ouvertes, des opérations de sensibilisation au handicap ou le développement de projets avec des lycéens. Par ailleurs, les fablabs gagneraient en visibilité en ne se spécialisant pas dans la prise en charge d'un type unique de handicap. La création d'un réseau « Fablab Handicap » regroupant les fablabs dédiés au handicap faciliterait également leur identification.

3 IDÉES CLÉS À RETENIR

- ① Grâce aux machines mises à disposition gratuitement dans les fablabs, la personne en situation de handicap peut accéder à un objet peu onéreux pour améliorer son quotidien. Les fablabs sont aussi des lieux de rencontre et renforcent l'autonomie.
- ② Un utilisateur passionné de jeux vidéo a, par exemple, pu créer des joysticks adaptés au handicap des utilisateurs. Dans le même temps, il a bénéficié d'une formation à la modélisation et a retrouvé confiance en lui.
- ③ Il faut accroître l'accessibilité à tous les types de handicap et démentir les préjugés sur les compétences requises pour participer à un fablab.

Pour aller plus loin

Fonrouge C., « Les fablabs et l'émergence de figures alternatives de l'entrepreneur », *Projectics/Proyèctica/Projectique*, 2018, n° 19, p. 41-55.

Lallement M., *L'Âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Seuil, 2015.

Lhoste E.-F., « Les fablabs transforment-ils les pratiques de médiation ? », *Cahiers de l'action*, 2017, n° 48, p. 15-22.

Nedjar-Guerre A. et Gagnebien A., « Le fablab de Cergy-Pontoise à Gennevilliers est-il un lieu d'expérimentation sociale en faveur des jeunes ? », *Agora débats/jeunesses*, 2015, n° 69, p. 101-114.

Rumpala Y., « Fablabs, makerspaces : entre innovation et émancipation », *Revue internationale de l'économie sociale*, 2014, n° 334, p. 85-97.

Module interprofessionnel de santé publique (MIP) 2019

« **Fablab et handicap** », dirigé par Emmanuelle Fillion, enseignante chercheuse à l'EHESP (SHS) et Pascale Roussel, professeur de l'EHESP.

Les auteurs

Romain AULANIER (D3S), Xi-Mey BANH (IES), Sara BARTHE (D3S), Denis DIONNET (DS), Benjamin DUGAY (DH), Axelle FRUCTUS (DH), Céline GALLET (DS), Gabriel MIKOWSKI (DH), Clémence ROUSSELLE (AAH), Cloé SADOON (AAH).

Note de synthèse sélectionnée par un jury composé de l'éditeur, de la direction de recherche de l'EHESP, de Jean-Marie André, Lydia Lacour, Emmanuelle Leray et Laurent Madec.